

L'an deux mille dix neuf et le dix sept septembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	10 Septembre 2019
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	12		
Membres absents ou excusés	4		
Membres qui ont pris part à la délibération	12		

Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents
Commune de BARNAS		Commune de JAUJAC		Commune de MEYRAS		Commune de PRADES	
LAURENT Joël	X	SOULELIAC René	Excusé	ROBERT Karine	X	DALVERNY Jérôme	X
Commune de BURZET		Commune de LALEVADE D'ARDECHE		Commune de MONTPEZAT SOUS BAUZON		Commune de ST CIRGUES DE PRADES	
TEYSSIER Geneviève	X	ORIVES Eric	Excusé	CHAMBON Daniel	X	PALLOT Thierry	X
Commune de CHIROLS		Commune de LA SOUCHE		Commune de PEREYRES		Commune de ST PIERRE DE COLOMBIER	
TEYSSIER Raoul	Absent	ALBALADEJO Thomas	X	MEJEAN Hervé	X	FARGIER Gérard	X
Commune de FABRAS		Commune de MAYRES		Commune de PONT DE LABEAUME		Commune de THUEYTS	
Cédric D'IMPERIO	X	PONTIER Roland	X	VEYRENC Yves	Excusé	CHAPUIS Pierre	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

Rencontre avec Catherine LESERVOISIER, nouvelle Trésorière de Thueyts :

Madame la trésorière expose la réorganisation des finances publiques dès 2020 : trois trésoreries centraliseront les trésoreries actuelles : Annonay, Privas et Aubenas. En plus, la trésorerie de Joyeuse se spécialisera dans le domaine hospitalier et celle du Teil dans les services fiscaux. La trésorerie de Thueyts sera donc rattachée à celle d'Aubenas au 1.09.2020. Deux services seront proposés aux collectivités :

- gestion comptable (prise en charges mandats et titres...)
- instauration de « conseil en décideurs locaux » : un conseiller spécialisé en fiscalité, budget sera disponible pour les deux CDC Ardèche des sources et volcans et Montagne d'Ardèche,

En outre, vu le déploiement prévu des « Maisons France Service », un agent du trésor public sera amené à faire des permanences dans ces lieux décentralisés pour recevoir les administrés.

A ce sujet, le Président expose que la Maison de Service au Public (MSAP) de Thueyts va obtenir le label « Maison France Service » dès le 1^{er} janvier 2020. Ce nouveau label implique de nouveaux partenaires, des financements supplémentaires et l'embauche d'un deuxième agent pour garantir l'ouverture au public pendant les formations, congés annuels... En Ardèche, seules 4 MSAP obtiendront ce label dès 2020.

La trésorière conclut son intervention en rappelant que le décret du 1.08.2018 rend obligatoire la mise en place de paiement en ligne au 1.01.2020 pour les structures de notre taille. Elle transmettra prochainement toute l'information nécessaire.

1. Subventions aux associations :

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2019 proposée
Déambull	130 €
Foot USPHC	1 000 €
Anima Thueyts	380 €
Karaté Levadois	250 €

2. Aménagement de village : attribution fonds concours commune de Burzet (enveloppe 2018) :

La commune de Burzet est la dernière bénéficiaire du fonds de concours de 25 000 € alloué à chacune des 16 communes dans le cadre du programme d'aménagement de village 2015-2018. Elle a adressé à la CDC un dossier complet concernant l'aménagement de la place de la Confrérie qui sera réalisé fin 2019 – début 2020, pour un budget de 86 000 € HT. Aussi, il est proposé d'attribuer la somme de 25 000 € au financement de cette opération (qui sera complété par la somme de 1 023 € correspondant au solde de l'enveloppe voirie 2016-2019 - cf délibération bureau communautaire du 14.05.2019).

3. Programme voirie 2016-2019 : solde des enveloppes par versement de fonds de concours :

Suite au solde du marché de travaux 2019, qui clôture le programme voirie 2016-2019, 6 communes souhaitent solder leur reliquat par fonds de concours pour financer une opération d'aménagement de village sous maîtrise d'ouvrage communale (possibilité validée par la commission voirie). Il convient de prendre une délibération concordante pour permettre le versement de ces subventions :

Commune	Opération	Montant du fonds de concours maximal
Chirols	Sécurisation RD 253 + parking	14 631 €
Fabras	Travaux de voirie, cheminement piétons, fossés béton	6 175 €
Meyras	Aménagement de village 2019 (équipements urbains)	3 119 €
Pont de Labeaume	Aménagement logements (en + des 25 000)	42 012 €
St Pierre de Colombier	Place du marché	2 733 €
Thueyts	Aménagement Place du champ mars (en + des 25 000)	15 374 €

4. Tarifs carafes vente OT :

Il est proposé de fixer le prix de vente des carafes d'eau acquises auprès du SIDOMSA et proposées à la vente à l'office du tourisme de Neyrac. Le prix d'achat est de 5 € net. Il est proposé un prix de vente de 8 €.

5. Aides aux commerces :

Pour rappel, le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques avec la Région et le règlement sur les aides économiques, par deux délibérations du 20.09.2018, afin de permettre l'attribution d'aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur la CDC. Délégation avait été donnée au Bureau communautaire pour instruire les demandes, donner un avis sur les dossiers présentés et décider de l'attribution des subventions.

Boucherie Farger (Jaujac) : Il est proposé de donner un avis favorable à la demande de la Boucherie FARGER de Jaujac. Le projet consiste en la rénovation et remise aux normes du local commercial (réfrigération, chambre froide, peinture, rayonnage, store, vitrine) pour un montant de travaux de 34 170 € HT. Le dossier a été instruit par la CCI et rentre bien dans le cadre du règlement d'attribution validé par le Conseil communautaire. La demande de financement est de 6 834 € pour la Région et 3 417 € pour la CDC.

Boulangerie Allègre (Prades) : Il est proposé de donner un avis favorable à la demande de la Boulangerie ALLEGRE de Prades. Le projet consiste en la création d'un nouveau local pour un montant de travaux de 65 970 € HT. Le dossier a été instruit par la CCI et rentre bien dans le cadre du règlement d'attribution validé par le Conseil communautaire. La demande de financement est de 10 000 € pour la Région et 5 000 € pour la CDC (plafond à 50 000 € de travaux).

6. Divers :

Etude prospective financière : En 2016, une assistance à l'élaboration d'une prospective financière avait été confiée au cabinet KPMG. En effet, la CDC envisageait de réaliser de nouveaux projets et souhaitait en mesurer préalablement les impacts sur les équilibres économiques. Cette étude qui portait sur la période 2016-2020 a été très utile lors des préparations budgétaires. Il est projeté de confier une nouvelle étude à KPMG afin de procéder à une analyse de la situation financière de la CDC, de ses marges de manœuvre au regard de ses comptes et des engagements pris pour les années à venir. Cette analyse permettra de disposer d'une analyse rétrospective des finances sur la période 2014-2019, d'une analyse en vision analytique par compétence et de l'élaboration d'une prospective financière. Le coût de cette analyse est de 8 670.00 € pour la tranche ferme et 5 740.00 € pour la tranche optionnelle.

Point PLUi :

- Etude à confier au CAUE : afin d'accompagner la CDC dans l'élaboration du PLUI (relecture PADD, OAP, règlement), une convention est passée avec le CAUE, conclue pour un an, pour un coût de 4500.00 €.

- Recrutement agent à mi-temps : suite au départ du stagiaire en cartographie et afin de renforcer et faire face à un surcroît de travail au niveau du service urbanisme sur les phases d'élaboration du PLUI en cours et à venir (cartographie, règlement, OAP), il est nécessaire de recruter un agent sur une année à partir du 1^{er} octobre 2019 à mi-temps les 2 premiers mois et ensuite à temps complet.

Appel CD07 achat mobilier vélo :

Le Département de l'Ardèche s'engage en faveur du vélo, grâce à la révision du schéma départemental Vélo, à la réalisation de la ViaRhôna et de la Via Ardèche à la création d'un réseau vélo favorisant la pratique du vélo au quotidien et d'inciter les cyclistes à découvrir le territoire. Pour répondre à cette attente, le Département met à disposition gratuitement du mobilier vélo à destination des communes et EPCI. Le mobilier défini concerne les supports vélos, les abris collectifs ouverts avec racks, les box à vélos sécurisés et bagagerie. Les critères de sélection des demandes sont l'intermodalité (proximité d'aménagement cyclables (via ardèche à Lalevade), arrêts de bus ...) faciliter l'usage du vélo au quotidien (stationnement vélo en centre bourg à proximité services et commerces) et enfin permettre aux touristes pratiquants du VTT de pouvoir sortir des voies douces pour visiter les alentours. Le mobilier est mis à disposition gratuitement aux communes qui doivent en assurer l'entretien.

Dans le cadre du projet de Voie douce pour relier notre territoire à la Via Ardèche et dans le prolongement l'étude de liaisons en voies partagées vers les 3 villages de caractère et en direction des équipements sportifs et du collège à Montpezat sous bauzon, il semble important de se positionner sur cet appel à projet et pour la CDC en lien avec les communes. Il est proposé aux communes de communiquer pour info leurs réponses à la CDC afin d'avoir une vue d'ensemble du réseau vélo de son territoire. RAPPEL la réponse doit intervenir avant le 01/10/2019.

Adhésion EPAGE Loire Lignon : L'EPAGE Loire Lignon compétent en matière de GEMAPI (équivalent à l'EPTB pour la rivière Ardèche) propose à la CDC d'adhérer pour la partie de 6 km² de notre territoire du bassin versant de la Loire.

Contrat Vert et Bleu Devès Mezenc Gerbier : contrat proposé par la Région pour co-financer des actions visant au maintien, à la restauration et à la préservation des corridors écologiques et de la biodiversité aquatique et terrestre sur les 5 trames identifiées : cours d'eau, zones humides, forêts, milieux herbacés et landicoles naturels, et milieux agro-environnementaux.

Ce contrat est porté par le SICALA (syndicat d'aménagement de la Loire et de ses affluents). Sur notre CDC, ce contrat concerne les communes de Montpezat sous Bauzon, Burzet et Péreyres et devrait être mis en œuvre au plus tard le 1.01.2020.

Optimisation bases fiscales impôts locaux : Le cabinet ALTRA assiste la CDC pour un diagnostic des bases fiscales professionnelles et économiques dans une perspective d'optimisation. Il est prévu de rencontrer notre interlocuteur à la DDFIP prochainement.

Photovoltaïque : les 4 installations prévues sur l'année 2019 sont en phase d'être opérationnelles. Nous sommes dans l'attente des contrats avec EDF. Une nouvelle tranche pourrait être lancée sur l'exercice 2020 sur plusieurs sites : 2^{ème} tranche satex à Prades (100 kw), vestiaires du stade Lalevade d'Ardèche (36 Kw), 2^{ème} tranche gymnase de Montpezat-sous-bauzon (36 Kw). Les dossiers sont en cours de montage.

Locaux pro Prades : le local Est (225 m²) est loué depuis le 1.08.2019 à un artisan maçon.

Bulletin CDC et Agenda 2020 : la publication de la troisième édition du bulletin et de la 4^{ème} édition de l'agenda est prévue pour décembre 2019. Il convient d'ores et déjà pour les élus de réfléchir et de préparer les différents articles à insérer afin d'assurer une bonne communication et d'informer au mieux les habitants et professionnels de notre territoire sur les réalisations et projets de notre communauté de communes. Merci aux élus de faire remonter leurs idées ou projet d'articles au Directeur.

Fibre optique : Mme le Maire de Burzet demande où en sont les travaux d'installation de la fibre optique. Le Président répond que le syndicat ADN propose une réunion pour donner l'avancement des travaux.

Prochain conseil communautaire : le Président informe les élus de la date du prochain conseil communautaire : **jeudi 26.09.2019 à 18h** à Thueyts.

La séance est levée à 20 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.